



Les frontières fiscales dans l'Union européenne appliquées à la fiscalité des entreprises

Ophélie ALLOUARD

Éditions L'Harmattan, mars 2016, 562 p.

Cette importante thèse retrace les tensions entre la souveraineté fiscale des États membres et les tentatives d'harmonisation

par l'Union européenne. Celle-ci a longtemps considéré que les frontières fiscales étaient vouées à la disparition comme en témoignent le régime « unifié » de TVA, l'interprétation large des pouvoirs de la Commission pour faciliter la réalisation du marché intérieur, le projet d'assiette commune de l'impôt sur les sociétés ou la prohibition de mesures fiscales qualifiées d'aides d'État. Mais les États ont opposé à cette logique ou à cette « illusion » une résistance, par exemple en restant attachés à la règle de l'unanimité plutôt qu'aux coopérations renforcées et en organisant certaines convergences fiscales sur mesure. En définitive, les frontières fiscales n'ont été que dévaluées et leur permanence réaffirmée : les règles de territorialité de l'impôt, le tissu des conventions fiscales, les coopérations pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales relégitiment les frontières et la Commission reconnaît que le rôle des États peut renforcer l'Union. Toutefois, une adaptation des frontières, qui ne s'analyse pas comme une remise en cause, est nécessaire sous l'effet de l'économie numérique et des coopérations transfrontalières. ■